



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/649
S/20903
17 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 47 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 16 octobre 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint (voir annexe) le texte d'une lettre datée du 16 octobre 1989 qui vous est adressée par M. Ozer Koray, représentant de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 47 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mustafa AKSIN

ANNEXE

Lettre datée du 16 octobre 1989, adressée au Secrétaire général
par M. Ozer Koray

Les assertions des Chypriotes grecs dont il est fait état dans la lettre de M. Andreas Mavrommatis en date du 10 octobre 1989 (A/44/625-S/20893) participent de la supercherie la plus grossière. En effet, il n'y a pas d'occupation à Chypre. Une affirmation aussi absurde est dénuée de tout fondement. Le nord de l'île est le territoire de la République turque de Chypre-Nord, Etat libre et démocratique du peuple chypriote turc. La principale cause de toutes les difficultés que connaît Chypre tient au fait que les Chypriotes grecs cherchent à déformer cette réalité.

Nous savons que si les Chypriotes grecs s'arment, c'est contre nous autres, Chypriotes turcs. Nous n'avons pas oublié qu'ils ont essayé de nous détruire entre 1963 et 1974 et qu'ils n'ont manqué aucune occasion de recourir à la force ou à la menace de la force contre nous. La campagne de réarmement et d'accroissement de l'arsenal militaire à laquelle on assiste actuellement à Chypre-Sud ne fait que démontrer qu'ils n'ont pas changé d'attitude. L'effort des Chypriotes grecs pour expliquer qu'il s'agit là d'une mesure défensive ne saurait convaincre personne.

Nous, Chypriotes turcs, ne trouvons rien de rassurant dans les professions d'innocence officiellement réitérées par les Chypriotes grecs, lorsque nous les voyons occupés à accumuler des armes offensives et à se doter, à grands frais, d'armements sophistiqués dans le sud de l'île. Le 4 octobre 1989, à Washington, le chef de la communauté chypriote grecque, M. Vassiliou, a dû reconnaître devant la presse que les dépenses des Chypriotes grecs en armements s'élevaient à des centaines de millions de dollars. Cette activité, ayant pour éticile de fond l'aventurisme chypriote grec dont nous avons notamment fait l'expérience en 1963, en 1967 et en 1974, ainsi que les revendications territoriales dont la République turque de Chypre-Nord fait maintenant quotidiennement l'objet, constitue une sérieuse menace pour la paix dans l'île et la réconciliation entre les deux peuples de Chypre.

Tous ces derniers mois, je n'ai cessé d'appeler votre attention sur les achats et activités militaires des Chypriotes grecs. Je continuerai de le faire dans la mesure où la partie chypriote grecque ne semble pas renoncer à cette dangereuse activité. Il convient de souligner que la communauté internationale, qui appuie la mission de bons offices du Secrétaire général, devrait s'inquiéter non seulement des effets déstabilisateurs et destructifs que risque d'avoir la campagne de réarmement menée par les Chypriotes grecs mais également de son impact immédiat, dans la mesure où elle complique la recherche d'un règlement négocié et perturbe le climat politique dans l'île.
